

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal 10/17.

Préavis d'intention relatif à l'étude d'un projet de fusion entre les communes d'Aubonne et Montherod

Au Conseil Communal d'Aubonne
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis 10/17 est composée de Mmes et MM. Christine Dubugnon, Evelyne Lenoble, Lorette Killias Leutwiler, Johann Frain et Julien Lüthi. Mmes Catherine Aellen et Catherine Milhaud, suppléantes, ont participé aux débats.

Elle s'est réunie à trois reprises les 7, 9 et 15 novembre 2017. Lors de sa deuxième séance, elle a entendu M. Luc-Etienne Rossier, syndic en charge de ce dossier ainsi que M. Jean-Christophe de Mestral, Municipal en charge des finances. Nous les remercions pour leur disponibilité et les réponses apportées.

1. Préambule

Le 13 septembre 2015, les Aubonnois ont refusé la fusion avec les communes de Montherod, St-Oyens et Saubraz. Parmi les arguments pour s'opposer à ce projet, le manque de frontière commune entre Aubonne et les communes de Saubraz et St-Oyens a été avancé.

Les Municipalités de Montherod et d'Aubonne souhaitent aujourd'hui relancer le projet de fusion.

Le 5 octobre dernier, une séance d'information pour les citoyens aubonnois et montherolis a été organisée, ces derniers étaient nombreux.

2. Objet du préavis

La Commission a été sollicitée pour se prononcer sur l'intention de fusionner avec la commune de Montherod. La présentation d'un préavis d'intention n'est pas une obligation légale. Il permet cependant d'identifier le degré de soutien du conseil communal.

3. Discussions

Les discussions de la Commission se sont portées sur les 3 axes suivants :

- Précocité et calendrier de la mise en oeuvre
- Avantages et inconvénients de la fusion
- Aspects financiers

Précocité et calendrier de la mise en oeuvre

Les membres de la Commission sont surpris que les démarches pour cette nouvelle fusion interviennent si rapidement et que le délai pour rapporter soit si court, soit au prochain conseil communal. La réponse de la Municipalité est qu'il est important de capitaliser sur ce qui a déjà été fait en utilisant les données des groupes de travail du précédent projet de fusion. Dans l'idéal, il aurait fallu initier une fusion avec Montherod en même temps que Pizy.

La municipalité dit avoir tiré les leçons de cet échec et est convaincue que ce n'est pas la fusion avec Montherod qui a été refusée. De plus, il semblerait que les Montherolis aient digéré le refus d'Aubonne et soient prêts pour un nouveau projet de fusion.

Quant aux Aubonnois, la Municipalité se sent en confiance sur le résultat d'un tel projet. En effet, un comité de soutien serait en train de voir le jour.

Le calendrier souhaité par la municipalité est le suivant :

- Reconstitution des groupes de travail avec pour objectif de livrer les rapports pour la fin du printemps 2018; les groupes reprenant les résultats des travaux déjà effectués, ils ne devraient dès lors pas avoir besoin de plus de 3 – 4 mois.
- Votation des Conseils sur la convention de fusion : fin juin 2018
- Votation populaire : automne 2018
- Organisation d'éventuelles élections complémentaires à la Municipalité et au Conseil communal
- Mise en place de la nouvelle commune : dès 2019

La Municipalité prévoit 7 municipaux pour la nouvelle commune et une adaptation éventuelle du nombre de conseillers communaux.

A la lecture du « guide pour les fusions de communes du Canton de Vaud » (https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/communes/fusions/fusion_guide/guide_entier_fusions.pdf; pages 17 et 51), la Commission s'interroge sur la faisabilité de l'entrée en vigueur de la fusion dans les délais souhaités par les Municipalités.

Nous avons demandé à la Municipalité s'il serait possible d'envisager un sondage populaire afin de connaître les tendances à Aubonne et à Montherod. Selon elle, un tel sondage ne garantirait pas le résultat et pourrait démontrer un manque de confiance de la part des autorités. La Commission, quant à elle, pense qu'il permettrait de mesurer l'intérêt des habitants et de s'assurer que le processus de fusion est le bienvenu.

En terme de communication, la Municipalité s'engage à informer régulièrement la population de l'avancée du projet et d'organiser divers événements.

Le ressenti général de la Commission face au projet de fusion est positif. Néanmoins, elle est plus retenue sur le planning de sa mise en œuvre et le nombre de municipaux prévus lui semble disproportionné, en relation avec l'étendue de la commune de Montherod et de son nombre d'habitants.

Avantages et inconvénients de la fusion

Cette fusion se place dans une démarche logique, aux vues des différentes ressources et solutions déjà partagées aujourd'hui :

- le groupement scolaire et parascolaire
- la déchetterie intercommunale de Chetry
- la station d'épuration
- l'approvisionnement du gaz
- un accord concernant le réseau d'eau
- le groupement forestier
- la voirie

Les membres de la Commission se sont enquis de la possibilité de créer des logements supplémentaires dans le cadre de la nouvelle commune. Dans la mesure où il n'y aurait pas de terrains constructibles (chaque commune conservant son PGA), la possibilité de créer une coopérative de logement ne pourrait être envisagée.

Dans le cadre du préavis, les avantages de la fusion apparaissent plus clairement pour Montherod que pour Aubonne. La Commission pense qu'il est primordial de mieux les identifier afin de les communiquer aux citoyens aubonnois et ainsi d'accroître les chances de succès du projet.

Les procédures de travail des différents domaines dans lesquels nous travaillons déjà ensemble, seraient simplifiées. De plus, la nouvelle commune serait considérée comme Centre Régional.

Aspects financiers

L'évolution du taux d'imposition pour Aubonne en raison de l'application de la RIE 3 reste une inconnue. Le groupe de travail devra prendre en compte cette situation pour le calcul du nouveau taux.

La Commission a demandé aux municipaux présents si la commune de Montherod possédait des projets conséquents. Il nous a été répondu que ce sera au groupe de travail « Projets d'investissement et finances » d'analyser la situation. Il devra aussi se pencher sur les conséquences pour la péréquation.

La compensation financière de l'Etat pour cette fusion ne sera pas très importante, Aubonne ayant déjà perçu un montant lors de la fusion avec Pizy.

4. Conclusion

La Commission soutient le projet d'intention de fusion entre Aubonne et Montherod. Cependant, elle émet des réserves liées à la précocité et au planning de sa mise en œuvre.

Fort de ce qui précède, elle recommande aux groupes de travail

- de réévaluer la nécessité d'augmenter le nombre de municipaux à 7 membres
- d'envisager la possibilité de fixer l'entrée en vigueur de cette fusion en 2021, soit à la prochaine législature.

Au vu de ce qui précède la Commission vous propose unanimement, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers

- vu le préavis municipal N°10/17 relatif à l'étude d'un projet de fusion entre les communes d'Aubonne et de Montherod
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

de voter le décret suivant :

Le conseil communal d'Aubonne

1. prend acte de l'intention de la Municipalité d'entamer l'étude d'un projet de fusion avec la commune de Montherod.
2. encourage et soutient la Municipalité dans cette démarche.

Aubonne, le 15 novembre 2017

Au nom de la Commission

Lorette Killias Leutwiler